

Prévention amiante



MAINTENANCE

Votre métier vous expose aux risques d'inhalation de fibres d'amiante

Où y a-t-il de l'amiante ?

Si j'ai un doute sur la présence d'amiante, que faire ?



Dans les bâtiments construits avant le 1er juillet 1997 ou dans les anciennes machines et installations industrielles...

Appelez le responsable des travaux

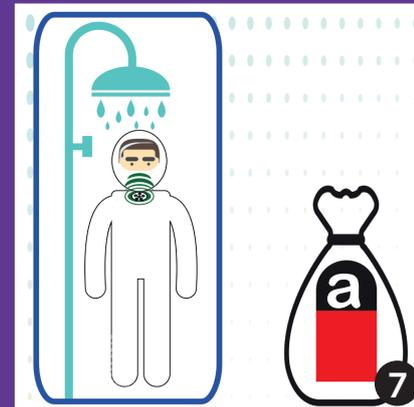
Si vous n'avez pas suivi de formation «Amiante», n'y touchez pas !

Si vous êtes formé, appliquez les principes de prévention

N'oubliez pas de vous décontaminer et de traiter les déchets



Protégez-vous



Attestation de compétences

Limitez l'empoussièrément Protégez l'environnement



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

